

Conditions Générales de Vente de la conférence « TrendFi Market Timing ».

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le cabinet de conseils TrendFi Expertise, identifié sous le numéro 434648200 et représenté par Jérôme Boumengel, consent au client, acheteur qui l'accepte, (ci-après le Client), la prestation d'une conférence à distance, dénommée « TrendFi Market Timing ».

En cliquant sur le bouton « envoyer » après le processus de commande sur le site www.trendfi.fr, les présentes CGV emportent l'adhésion entière et sans réserve du Client qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, renonçant ainsi à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales d'achat.

ARTICLE 1. MODALITÉS ET ACCÈS A LA CONFÉRENCE

1.1 La conférence se déroule intégralement à distance pendant une durée de 1h30.

1.2 TrendFi Expertise communiquera au Client, la veille de chaque séance de formation, l'url du site web à laquelle il devra se connecter afin d'accéder en direct à la séance.

1.3 Le support de la conférence sera fourni au Client et lui sera adressée au format pdf, par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client lors de l'inscription et dans un délai de 48 heures avant le début de la conférence.

1.4 La conférence est individuelle, chaque Client doit la suivre seul depuis un poste informatique individuel.

1.5 L'url relative à l'accès à la conférence est strictement confidentielle et ne peut donc être communiquée par le Client à un tiers.

1.6 TrendFi Expertise déclare avoir réalisé tous les tests adéquats et pris toutes les précautions nécessaires pour éviter l'introduction d'un « virus » informatique sur le poste informatique utilisé par le Client, dans le réseau informatique ou le système d'information du Client, et ne pourra voir sa responsabilité recherchée de ce fait par le Client.

1.7 Le Client devra s'assurer préalablement de la compatibilité de son environnement technique avec la plate-forme Zoom employée par TrendFi Expertise, notamment du bon fonctionnement de son microphone et de ses haut-parleurs. Il ne pourra pas se prévaloir, postérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès à la plate-forme.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE PAIEMENT

2.1 Le prix de la conférence est indiqué en euros TTC.

2.2 Le prix de la conférence n'inclut pas le coût de la connexion à Internet qui demeure à la charge du Client.

2.3 La prestation est payable par carte bancaire directement via le site www.trendfi.fr.

ARTICLE 3. FORCE MAJEURE, ANNULATION, REPORT

TrendFi Expertise et le Client ne pourront être tenus responsable d'aucun délai ni dommage résultant de cas de force majeure tel que défini par le Code civil et la jurisprudence.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure au titre des présentes, l'arrêt ou toute défaillance des moyens de transmission du réseau Internet et des moyens techniques, les grèves, catastrophes naturelles, troubles sociaux, défaillances, coupures d'électricité.

3.1 – Annulation à l'initiative du Client

3.1.1 Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, toute annulation doit être notifiée par courrier électronique ou par courrier postal à TrendFi Expertise.

3.1.2 Sauf cas de force majeure, toute annulation à la participation de la conférence moins de cinq jours ouvrés avant la date prévue entraîne la facturation de celui-ci à hauteur de 100 %.

3.2 – Annulation à l'initiative de TrendFi Expertise

3.2.1 En cas d'événement de force majeure ne permettant pas à TrendFi Expertise d'assurer la conférence, celui-ci s'engage à reporter ladite conférence dans les meilleurs délais.

ARTICLE 4. PROPRIETE INTELLECTUELLE

4.1 Les supports papiers ou numériques remis ou présentés lors de la conférence sont la propriété exclusive de TrendFi Expertise. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord écrit et explicite de TrendFi Expertise. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur. Le Client s'engage en particulier à ne faire directement ou indirectement aucune concurrence à TrendFi Expertise en cédant ou en communiquant ces supports ou leur contenu à un tiers. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable écrite de TrendFi Expertise.

4.2 L'enregistrement par le Client de la conférence est strictement interdite, sauf autorisation expresse de la part de TrendFi Expertise.

ARTICLE 5. DONNEES PERSONNELLES

5.1 TrendFi Expertise s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables.

5.2 Conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés », le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS GENERALES

6.1 TrendFi Expertise est autorisé à utiliser la dénomination sociale ou le nom commercial du Client comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion sans autorisation préalable du Client.

6.2 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon.